

Motion 2816

pour des Rues Basses dignes du rayonnement de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que les rues dites basses (constituées de la rue de la Confédération, de la rue du Marché, de la rue de la Croix-d’Or et de la rue de Rive) constituent la principale artère marchande de Genève et qu’elles contribuent à l’attractivité de l’ensemble de l’agglomération et du canton ;
- qu’un flux conséquent de transports publics et qu’un très grand nombre de piétons l’empruntent quotidiennement ;
- que l’état de la chaussée de ces rues est actuellement incompatible avec la fonction de « vitrine » commerciale qu’occupe cet axe prioritaire et qu’il induit des risques pour les usagers ;
- que la motion municipale M-1286 du 5 avril 2017 « Pour des rues basses qui reprennent de la hauteur », demandant au Conseil administratif de la Ville de Genève de soumettre sans délai une étude chiffrée en vue de la rénovation du revêtement des Rues Basses, a été reportée 11 fois depuis son dépôt avant d’être finalement renvoyée le 20 mars 2018 à la commission de l’aménagement et de l’environnement, laquelle n’a pas encore produit son rapport ;
- que les travaux liés à la mise en œuvre de l’initiative municipale « Pour un centre-ville vivant, piéton et végétalisé » débuteront au plus tôt en 2023 et intégreront seulement dans leur troisième phase de réalisation le périmètre des Rues Basses ;
- que la situation des commerçants du centre-ville s’est passablement détériorée en raison de la crise sanitaire et qu’il est nécessaire d’offrir des conditions favorables à une véritable reprise de ce poumon économique,

invite le Conseil d’Etat

à entreprendre toute action nécessaire afin de remédier rapidement à la situation et à travailler avec la Ville de Genève dans l’objectif de rénover dans les meilleurs délais les revêtements des Rues Basses et d’améliorer les conditions d’utilisation de cet axe commercial prioritaire.